



**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE**

**GRAND MONTAUBAN – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SESSION ORDINAIRE**  
**Séance du 28 juin 2018**

**DELIBERATION N° 125/06/2018 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2018 - BUDGET ANNEXE ZAC  
MULTI SITES QUARTIER EST**

*L'an deux mille dix-huit, le jeudi 28 juin à 18h00, les membres du Conseil Communautaire du Grand Montauban-Communauté d'Agglomération, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 22 juin 2018.*

**Présents Titulaires : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Alain ABADIE, Mathieu ALBERT, Danielle AMOUROUX, Maxime BERAUDO, Marie-Claude BERLY, Marc BOURDONCLE, Nadine BOUVET, Nadia CHEKLIT, Didier CLAMENS, Alain CRIVELLA, Jean-Martial DEJEAN, Thierry DEVILLE, Daniel DONADIO, Alain GABACH, Jacques GAYRAL, Bernard GISQUET, José GONZALEZ, Paul GRAND, Annie GUILLOT, Clarisse HEULLAND, Benoît IBRES, Jean-Louis IBRES, Aurore KOTHE, Pierre-Antoine LEVI, Christian MOULIS, Pauline MUGNIER, Paulette MULLER-DUPONT, Laurence PAGES, Françoise PIZZINI, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAUULT, Monique VALAT, Claude VIGOUROUX, Michel WEILL.

**Absents ayant donné pouvoir : 11**

Mesdames, Messieurs, Danielle BEDOS à Michel WEILL, Pierre BONNEFOUS à Jacques GAYRAL, Jean-Luc BUDOIA à Annie GUILLOT, Philippe FRANCOIS à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre-Antoine LEVI, Sophie LARAN à Marie-Claude BERLY, Christine MOLLIN à Jean-Louis IBRES, Bernard PAILLARES à Mathieu ALBERT, Christian PEREZ à Aurore KOTHE, Bernadette SERIEYS à Alain ABADIE, Gaël TABARLY à Valérie RABAUULT.

**Absents Excusés : 2**

Messieurs, Francis LABRUYERE, Thierry VIALON.

**Secrétaire de Séance : Madame Aurore KOTHE**

**Monsieur Maxime BERAUDO donne lecture du rapport suivant :**  
**Mesdames, Messieurs,**

Le Budget Supplémentaire (B.S.) est un document d'ajustement budgétaire et comporte une particularité par rapport aux Décisions Modificatives (D.M.). Il doit en effet retracer comptablement les affectations des résultats de l'exercice 2017, en section d'investissement et de fonctionnement et la reprise des reports d'investissement de l'année N-1.

En ce qui concerne l'affectation des résultats, l'obligation comptable est faite à la collectivité de financer prioritairement un déficit constaté le plus souvent en section d'investissement par un excédent constitué en section de fonctionnement.

Le Budget Supplémentaire de l'année N est présenté et voté après la constatation et le vote des résultats à travers l'adoption du Compte Administratif de l'année N-1.

Document d'affectation des résultats, document d'ajustement budgétaire, de compte à compte (nature 23 à nature 21 par exemple), document de reprise des reports, le Budget Supplémentaire peut aussi retracer marginalement l'inscription de dépenses et recettes nouvelles financées prioritairement par les résultats de l'exercice 2017, si ceux-ci le permettent.

Cette définition du B.S. s'applique pour le Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban.

En section de fonctionnement figurent :

En dépenses :

Des achats et travaux sur terrains pour un montant de 236 999.57€.

Une dépense exceptionnelle de 1 257 754.33€ correspondant au reversement au budget principal de l'excédent de fonctionnement 2017 (1 857 724.33€) liée au passage en 2017 d'une comptabilité patrimoniale à une comptabilité de stock, contracté d'une dépense de régularisation d'écritures (599 970€).

En recettes :

La reprise du résultat excédentaire de fonctionnement 2017 de 1 857 724.33€.

Le mouvement d'ordre budgétaire constatant les achats et travaux sur terrains afin de les imputer en dépenses d'ordre d'investissement (236 999.57€).

En section d'investissement figurent :

En dépenses

La reprise du résultat déficitaire d'investissement 2017 de 1 620 724.76€ lié au passage en 2017 d'une comptabilité patrimoniale à une comptabilité de stock et la dépense d'ordre budgétaire pour la valorisation en stocks de la dépense réelle de fonctionnement de 236 999.57€.

En recettes :

L'inscription d'une avance remboursable du budget principal pour un montant de 1 257 754.33€ et une recette de 599 970€ correspondant à une écriture de régularisation liée au passage en 2017 d'une comptabilité patrimoniale à une comptabilité de stock.

Le Budget Supplémentaire 2018 présenté s'équilibre en dépenses et recettes par section comme suit:

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE ANNEXE ZAC MULTI SITES QUARTIER EST 2018

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE			
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition		
FONCTIONNEMENT	REEL	605	ACHATS ET TRAVAUX TERRAINS STOCKABLES	236 999,57			
		67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 857 724,33			
		<b>Total Dépenses Réelles Fonctionnement</b>		<b>2 094 723,90</b>	<b>Total Recettes Réelles Fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	
	ORDRE				042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT DU STOCK	236 999,57
		<b>Total Dépenses Ordre Fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Ordre Fonctionnement</b>	<b>236 999,57</b>	
	REPORTS	<b>Résultat de Fonctionnement Reporté</b>		<b>0,00</b>	<b>Résultat de Fonctionnement Reporté</b>		<b>1 857 724,33</b>
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>			<b>2 094 723,90</b>	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 094 723,90</b>	

F/I	R/O	DEPENSE		RECETTE		
		Chapitre	Proposition	Chapitre	Proposition	
INVESTISSEMENT	REEEL			204	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	599 970,00
				16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 257 754,33
		<b>Total Dépenses Réelles Investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>Total Recettes Réelles Investissement</b>	<b>1 857 724,33</b>
	ORDRE	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT DU STOCK	236 999,57		
		<b>Total Dépenses Ordre Investissement</b>		<b>236 999,57</b>	<b>Total Recettes Ordre Investissement</b>	<b>0,00</b>
	REPORTS	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>		<b>0,00</b>	<b>Restes à réaliser de l'exercice précédent</b>	
<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>1 620 724,76</b>	<b>Résultat d'Investissement Reporté</b>		<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>			<b>1 857 724,33</b>	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>		<b>1 857 724,33</b>

<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>3 952 448,23</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>3 952 448,23</b>
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Le Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est 2018 (équilibré en dépenses et recettes) s'établit donc ainsi :

	Budget Primitif	Budget Supplémentaire	TOTAL
<b>Investissement</b>	1 060 000,00	1 857 724,33	2 917 724,33
<b>Fonctionnement</b>	1 414 537,00	2 094 723,90	3 509 260,90
<b>Total</b>	2 474 537,00	3 952 448,23	6 426 985,23

Vu la délibération n°263 du 21 décembre 2017 portant « Exercice 2018 – Budget Primitif Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est»,

Au vu de ces éléments, et conformément à l'avis favorable de la conférence des Vice-Présidents du 19 juin 2018, il vous est proposé de bien vouloir :

- adopter ce Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

Entendu le présent exposé,  
Après en avoir délibéré,  
Le conseil communautaire décide :

- d'adopter ce Budget Supplémentaire 2018 au Budget Annexe ZAC Multi Sites Quartier Est du Grand Montauban, tel que présenté et annexé à la présente délibération.

**ADOPTÉE PAR 42 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

**05 JUIL. 2018**

De sa publication le :

**05 JUIL. 2018**

et/ou notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 29 juin 2018

La Présidente,  
Brigitte BAREGES

